

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre, en quoi consiste un investissement dans ce Fonds, et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider, en connaissance de cause, d'investir ou non.

# Roche-Brune Funds – Capital Brain (le « Fonds »)

## Un compartiment de la SICAV luxembourgeoise Roche-Brune Funds

### Classe d'actions PC (ISIN : LU1327024037)

#### Société de Gestion

**ROCHE-BRUNE SAS** sise 15/19, avenue de Suffren, 75007 Paris, France.

#### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le Fonds vise à obtenir, par le biais d'une gestion discrétionnaire, une performance supérieure à celle de son indice de référence, le STOXX® Global 1800 dividendes nets réinvestis et non couverts contre le risque de change (code BLOOMBERG : SXWIR Index), sur une durée de placement recommandée de 5 ans, par l'investissement principal en actions cotées internationales (principalement Amérique du Nord, Europe, Japon), en adoptant une logique ISR.

**Politique d'investissement :** Le Fonds est essentiellement investi (90% minimum de son actif net) directement dans des actions d'entreprises dont la capitalisation boursière est supérieure à un (1) milliard d'euros au moment de l'investissement et dont le siège social se situe dans les pays de l'OCDE (la liste complète est consultable à l'adresse : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)), et dont 20% minimum ont leur siège social en Europe OCDE, 30% minimum en Amérique du Nord OCDE, 20% maximum au Japon, 10% maximum en dehors de l'OCDE et 10% maximum dans des pays membres (ou régions) de l'OCDE autres que le Japon, l'Europe et l'Amérique du Nord.

L'exposition aux marchés actions sera comprise entre 60% et 120% de l'actif net du Fonds.

Le Fonds pourra également investir de 0 à 10% notamment en instruments de dette et du marché monétaire. Ces instruments auront une notation minimale à l'achat BBB- chez Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente, ou une notation jugée équivalente par les équipes de gestion de la Société de Gestion.

Le Fonds pourra également investir de 0 à 10% dans d'autres fonds.

Le risque de change pourra aller de 0 à 120%. Les gérants pourront mettre en place des stratégies de couverture discrétionnaires.

Le Fonds peut, par ailleurs, intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers dérivés, négociés sur des marchés réglementés et de gré à gré. Pour atteindre son objectif de gestion, le Fonds s'appuie sur une méthodologie d'investissement propriétaire de la société ROCHE-BRUNE Asset Management et dénommée « M.U.S.T. ® » (Measurement Under Standardized Tools). Le Fonds bénéficie d'une gestion fondée sur cette méthodologie de sélection d'actions (stock picking), qui lui permet de sélectionner des titres, dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont jugés intéressants selon l'analyse de gestion.

Le processus de gestion se décline en trois étapes :

- Sélection des valeurs par l'équipe de gestion selon des critères quantitatifs et qualitatifs au travers de la méthodologie M.U.S.T. ®
- Processus ISR appliqué aux valeurs sélectionnées via la méthodologie M.U.S.T. ®
- Construction du portefeuille.

La sélection des valeurs se fonde sur la note d'attractivité issue de la méthodologie M.U.S.T. ® et sur une estimation de la rentabilité attendue (*Return on Market Value*) qui doit être supérieure au taux 10 ans des emprunts d'Etats de l'univers géographique d'investissement plus une prime normative ajustée du bêta de la valeur.

L'approche qualitative repose notamment sur l'analyse des immatériels (analyse des actifs immatériels de l'entreprise) et l'analyse des risques des titres (notamment au travers d'indicateurs de marché). Ces critères d'analyse ne sont pas exhaustifs.

Une analyse ISR est alors menée sur les valeurs considérées comme attractives par les gérants.

Notre démarche ISR est de type « Best In Class » afin de ne sélectionner que les meilleures entreprises de chaque secteur. À ce titre, aucun filtre d'exclusion sectoriel n'est appliqué. Toutefois, Roche-Brune AM reste à l'écart des jeux d'argent qui lui semblent incompatibles avec le métier de gérant pour compte de tiers.

Notre processus de gestion prend en compte systématiquement les notations ESG des émetteurs analysés afin de constituer un portefeuille composé de valeurs de qualité en matière d'ESG (note supérieure ou égale à C+\*1).

Une analyse dite « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) non contraignante intervient ensuite, après sélection des valeurs répondant aux critères quantitatifs et qualitatifs retenus via l'approche M.U.S.T. ® Cette analyse est menée sur la base d'un processus propriétaire selon les 5 thématiques suivantes : Gouvernance, Capital Humain, Environnement, Parties prenantes externes et Controverses. L'approche qualitative repose notamment sur l'analyse des immatériels (analyse des actifs immatériels de l'entreprise) et l'analyse des risques des titres (notamment au travers d'indicateurs de marché). Ces critères d'analyse ne sont pas exhaustifs.

Une analyse ISR est alors menée sur les valeurs considérées comme attractives par les gérants selon la méthode décrite dans le prospectus.

**Remboursement des actions :** L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions, sur demande auprès de BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg, chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg (J) avant 12h30 CET. Les règlements-livraisons sont effectués en J+2 jour bancaire ouvrable.

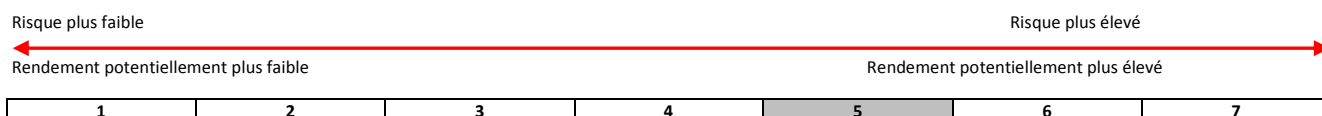
**Affectation du résultat :** Action de capitalisation.

Le résultat net, comme les plus-values nettes réalisées de l'action PC, sont intégralement capitalisés chaque année.

**Durée minimum de placement recommandée :**

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

#### Profil de risque et de rendement



<sup>1</sup> \*échelle de notation selon la méthodologie Asset4 (asset master professional rating methodology) établie par le Groupe Thomson Reuters. Des informations complémentaires sont accessibles dans la partie Prospectus.

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement. Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement du Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risques. L'exposition aux marchés actions explique le classement du Fonds dans la catégorie 5.

Le Fonds n'est pas garanti en capital.

D'autre part, les risques suivants ne sont pas suffisamment pris en compte par l'indicateur :

**Risque de crédit** : Le Fonds est investi dans des titres, dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur, la valeur des produits de taux.

**Impact des techniques telles que des produits dérivés** : l'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque et d'accentuer ou de diminuer les fluctuations de valorisation.

**Risque propre à la méthodologie M.U.S.T.® retenue** : il est possible que l'utilisation de ce modèle ne permette pas de sélectionner les actifs les plus performants.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le profil de risque et de rendement dans le prospectus, qui est disponible sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 15/19, avenue de Suffren, 75007 Paris, France.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5% TTC maximum
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Les pourcentages indiqués sont des maximums pouvant être prélevés sur votre capital. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,86% TTC de l'actif net
----------------	--------------------------

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPCVM ou d'un autre OPC.

### Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	20% TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance de l'action et celle de l'indice de référence dividendes nets réinvestis (Stoxx Global 1800 Total Return EUR)
Frais prélevés	Aucune commission de performance n'a été prélevée au titre de l'exercice 2016.

Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent clos en décembre 2016..

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les frais, dans le prospectus qui est disponible sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com) et auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 15/19 avenue de Suffren 75007 Paris, France.

## Performances passées

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable et constante des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Le Fonds a été créé le 18/12/2015 et la classe d'actions PC sera lancée ultérieurement sur décision du conseil d'administration.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances du Fonds et de l'indice sont calculées dividendes nets réinvestis.

*L'action ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme des performances.*

## Informations pratiques

**Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg, sise 60, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), le prospectus de la SICAV Roche-Brune Funds, ainsi que les derniers documents annuels et périodiques, sont disponibles en français et gratuitement, sur simple demande écrite de l'investisseur, auprès de ROCHE-BRUNE SAS, 15/19, avenue de Suffren, 75007 Paris, France, ou sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com).

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques, notamment la valeur liquidative** : La valeur liquidative est publiée chaque jour bancaire ouvrable à Luxembourg sur le site internet [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com), ou est disponible auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

La SICAV Roche-Brune Funds peut être constituée d'autres compartiments et d'autres classes d'actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus, document disponible.

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion, incluant sans toutefois être exhaustif, une description du calcul de la rémunération et des avantages, sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion [www.roche-brune.com](http://www.roche-brune.com). La politique de rémunération peut également être obtenue gratuitement et sur demande auprès de ROCHE-BRUNE SAS.

**Fiscalité** : Action de Capitalisation - Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine du Fonds (ici celle du Grand-Duché de Luxembourg) peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de ROCHE-BRUNE SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document, qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV Roche-Brune Funds.

Le Fonds est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société de gestion ROCHE-BRUNE SAS est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2017.